

A

Monsieur Raphaël Romano

Président de l'association

« Un cœur une voix »

Nouméa le 15 mars 2019

Monsieur le président,

Par courrier en date du 5 mars 2019, vous m'avez sollicité sur un sujet majeur : le gel du corps électoral.

Votre association s'attache, selon ses statuts, à la défense des quelque 43 000 résidents de Nouvelle-Calédonie, pour l'heure privés du droit de vote aux élections provinciales car inscrits sur la liste électorale générale après la date du 8 novembre 1998.

Vous le savez, je ne suis pas signataire de l'Accord de Nouméa, mais je tiens à rappeler que dans l'accord de Nouméa, ainsi que dans la communication officielle de l'Etat pour appeler à l'adoption de l'Accord, le corps électoral était prévu glissant. Il a été modifié par la suite et figé avec la complicité de certains responsables politiques loyalistes en 2006-2007.

D'emblée, je me suis positionnée contre le gel du corps électoral, et j'ai été de toutes les batailles en faveur de son dégel, comme je l'ai indiqué dans mon livre « Libre », paru en janvier 2017.

Depuis, dans toutes mes allocutions et sans discontinuité, j'ai dénoncé cette aberration et appelé de mes vœux l'ouverture du corps électoral provincial.

Le 2 mars dernier, lors du meeting de l'Avenir en Confiance – la liste de l'union des loyalistes que j'ai l'honneur de conduire pour les élections provinciales du 12 mai prochain – à l'hippodrome Henry Milliard et devant plus de 2 200 personnes, j'ai annoncé que l'avenir institutionnel de la Nouvelle Calédonie ne pouvait être envisagé sans révision du corps électoral. Mes propos ont été relayés par les médias, et je vous en laisse juge de leur clarté :

« C'est parce que nous sommes Français que nous aspirons à l'égalité. Or comment parler d'égalité lorsque plus de 40 000 de nos compatriotes qui vivent à nos côtés, parfois depuis plus de 25 ans, sont exclus du droit de vote aux élections provinciales ? Comment

parler d'égalité lorsque des enfants devenus adultes ne peuvent acquérir le droit de vote à leur majorité parce que leurs parents ne l'ont pas eux-mêmes ? Si certains veulent se débarrasser de la France, comprenez bien que c'est aussi pour ne pas avoir à appliquer l'un des principes fondamentaux de notre République : un homme une voix. »

J'ajoutais que « Les exclus représentent aujourd'hui 17% du corps électoral. Bientôt, si rien n'est fait, en Nouvelle-Calédonie un habitant sur cinq ne pourra pas voter. Cette situation est devenue intolérable et parfaitement indéfendable. En tant que citoyenne calédonienne, je la refuse de toute mon âme. »

Et pour conclure, j'affirmais que « Dans les discussions qui s'ouvriront au lendemain des élections, nous nous engageons à défendre l'ouverture de la citoyenneté comme la condition sine qua non à toute négociation sur un futur statut institutionnel. Car aucun avenir serein n'est possible - en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs - dans une société cadenassée, fermée et tournée uniquement vers le passé. »

Une condition sine qua non que dénoncent unanimement tous les candidats qui s'engageront à mes côtés sur la liste l'Avenir en Confiance aux élections provinciales. En effet, pour chaque démocrate nourri aux idéaux de la République, le corps électoral gelé est insupportable.

Si les Calédoniens nous font confiance le 12 mai prochain, au nom des Républicains Calédoniens et au nom de la liste d'union des loyalistes que je conduirai, je vous assure que la réouverture du corps électoral sera un préalable à toutes les négociations.

Les personnes aujourd'hui exclues du corps électoral travaillent, ont des enfants, payent des impôts et participent largement au développement de la Nouvelle-Calédonie : il est impératif qu'elles puissent choisir et élire leurs représentants.

Aussi, vous pouvez compter sur mon engagement pour vous accompagner dans toutes vos démarches qui tendent vers le dégel du corps électoral.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, dans l'assurance de ma considération.



Sonia Backes

Présidente

des Républicains Calédoniens